

**RAPPORT DE TRANSPARENCE ÉTABLI CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE IV BIS
DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT – MISSIONS DE
CONTRÔLE DES RÉVISEURS**

DÉCRET DU 30 AVRIL 2009 – MONITEUR BELGE DU 26 MAI 2009

APPLICATION DE L'ARTICLE 2 § 3 DU DÉCRET

1. Description de la structure juridique et du capital de la société ainsi que l'actionariat

Dans le cadre du Registre Public mis en place par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE), vous pouvez consulter les données de RSM InterAudit, société de révision, sur la plateforme de notre Institut. Outre ces informations, il y a lieu de vous indiquer que l'apport disponible est 205.263,44 €. Il est représenté par 10.324 parts sociales.

2. Appartenance à un réseau

RSM InterAudit est membre du réseau RSM Belgium, membre indépendant du réseau RSM International.

Le groupe RSM, outre les sociétés unipersonnelles et une société holding qui détiennent les sociétés d'exploitation, est composé d'une société de réviseur, une société d'experts comptables et fiscalistes, une société spécialisée dans les services informatiques, une société spécialisée dans les acquisitions et les évaluations d'entreprises, une société spécialisée dans les aspects environnementaux qui touchent les entreprises et une société de services. Toutes ces sociétés ont la personnalité juridique.

Structurellement, ces sociétés ont une organisation commune tenant compte toutefois des spécificités liées à l'objet social de chacune d'entre elles. Toutefois, il existe un Comité de gestion commun qui fixe les directives organisationnelles qui sont à appliquer à l'ensemble des entités du groupe.





Les principes de gestion, d'éthique et de gouvernance sont communs à l'ensemble des entités du groupe RSM.

Comme indiqué ci-dessus, RSM est un membre indépendant du réseau RSM International c'est-à-dire qu'il conserve sa propre organisation et son propre mode de fonctionnement tout en étant le représentant du réseau en Belgique et en implémentant les règles de fonctionnement du réseau.

Il n'y a pas de lien juridique entre le réseau et le groupe RSM au niveau des sociétés étant bien entendu que des conventions d'adhésion ont été conclues avec le réseau.


















3. Structure de gouvernance du cabinet de révision

Sans entrer dans tous les détails de l'organisation, nous avons mis en place les comités suivants :

-  Un comité d'indépendance, d'éthique et anti-corruption chargé de veiller au sein des différentes entités du groupe RSM que, dans le cadre des principes régissant la profession, les principes d'indépendance par rapport aux différents clients sont respectés et que l'éthique professionnelle qui s'applique à tous les membres du groupe est comprise par tous et parfaitement respectée ;
-  Un comité regroupant les responsables de l'audit : ce comité est chargé de s'assurer que les Normes professionnelles ainsi que les Normes d'audit belges et internationales sont comprises par l'ensemble du personnel et correctement appliquées ;
-  Un comité chargé du contrôle de qualité interne. RSM Belgium se soumet au contrôle de qualité du Collège de Supervision des Réviseurs d'Entreprises, organe à part entière de la FSMA ainsi que celui de RSMi ;
-  Un comité responsable de la formation afin de s'assurer du développement professionnel de l'ensemble des collaborateurs du groupe pour que chacun puisse s'épanouir et surtout s'inscrire dans la politique du groupe où une attention particulière est donnée à la rigueur et l'éthique.

4. Liste des organismes pour lesquels le cabinet de révision effectue ou a effectué un contrôle légal des comptes au cours des trois derniers exercices (2023-2024-2025)







Dans le cas présent, le Décret ne précise pas ce qu'il faut entendre par "Organismes". Nous donnons ci-après une liste de mandats exercés auprès d'organismes publics de la Région Wallonne sans toutefois garantir qu'elle est complète par rapport à l'interprétation exacte qui sera faite du Décret.

-  Le FOREM
-  PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST
-  PORT AUTONOME DE CHARLEROI
-  IMMOVAL
-  Wallonie Entreprendre International
-  Société des Cautions Mutuelles de Wallonie
-  FormaForm
-  LE CENTRE RÉGIONAL D'AIDE AUX COMMUNES
-  FAMIWAL
-  WALLONIE SANTE
-  SOFIPOLE (Société Wallonne pour le Financement des Infrastructures)
-  SPARAXIS
-  SOCIETE WALLONNE DES AEROPORTS (SOWAER)
-  SOCIETE WALLONNE DE DISTRIBUTION DES EAUX (SWDE)
-  SOCIETE PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU (SPGE)
-  CWAPE
-  AWEX

Nous sommes également commissaire dans d'autres sociétés de droit public mais qui ne sont pas nécessairement instituées par Décret. Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez recevoir d'autres informations concernant la révision exercée auprès de ces autres entités.

5. Pratique d'indépendance au sein du cabinet de révision

Sur ce point, nous déclarons et confirmons :

-  qu'avant toute remise d'offre dans le cadre d'un mandat de réviseur, une procédure de détection de potentiels conflits d'intérêt est mise en place au sein du groupe afin d'être assurés que les règles d'indépendance et d'éthique sont correctement suivies ;
-  que dans le cadre de chaque dossier, avant la période de contrôle, chaque collaborateur devant être amené à travailler sur un dossier signe une déclaration d'indépendance ;
-  que chaque collaborateur en début d'année confirme qu'il a pris connaissance des règles d'indépendance professionnelle en vigueur au sein du groupe et édictée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises ;
-  qu'une équipe de cinq personnes ayant l'expérience requise ont pris en charge la gestion de la qualité et le monitoring de celle-ci. Leur mission consiste à réaliser des contrôles ex-ante et ex post sur différents dossiers sélectionnés soit sur base de l'analyse de risques soit au hasard afin d'être assurés que ceux-ci ont été réalisés conformément aux normes ISA (International Standards on Auditing) en accord avec les règles applicables en Belgique et, le cas échéant, conformément aux règles du réseau. Ces responsables sont eux-mêmes entourés de réviseurs d'entreprises et de collaborateurs expérimentés qui les assistent dans leurs contrôles ;
-  que le groupe a fait l'objet d'un contrôle de qualité de la part du réseau en novembre 2023 dont les conclusions n'ont pas remis en cause les normes d'éthique professionnelle et de gouvernance applicables au sein du groupe RSM ;
-  RSM InterAudit a fait l'objet d'un contrôle par le Collège de Supervision des Réviseurs d'Entreprises entre septembre et novembre 2018, entre juillet 2021 et septembre 2021 et en 2023 sur le respect de la loi anti-blanchiment. Les rapports reçus ne remettent pas en cause la qualité des travaux réalisés, ni l'éthique et la gouvernance applicable au sein de RSM.

Gosselies, le 15 janvier 2026

RSM INTERAUDIT SRL
REPRÉSENTÉE PAR

THIERRY LEJUSTE,
ASSOCIÉ